

plus riches pays du monde occidental, où le niveau de vie est le plus élevé, exception faite des États-Unis, dépense moins au titre de l'assistance sociale par rapport à son produit national brut que certains pays beaucoup plus pauvres.

J'aimerais citer un passage d'une étude des Nations Unies publiée en 1961. Certains changements ont eu lieu depuis lors, surtout à cause de l'établissement du régime de pensions du Canada qui modifiera légèrement les chiffres, mais les statistiques contenues dans le rapport sont étonnantes. On y donne les dépenses au titre de l'assistance sociale par rapport au produit national brut dans divers pays. Les pourcentages ne comprennent pas l'éducation, mais incluent la santé, les allocations familiales, la sécurité sociale et divers genres d'assistance publique. Au Royaume-Uni, la proportion était de 11 p. 100, en Suède, 10,5 p. 100, en Allemagne de l'Ouest, 9,4 p. 100, en Australie, 9,1 p. 100, en France, 5,8 p. 100 et au Canada, 5,7 p. 100. Notre pourcentage n'a pas de quoi nous réjouir.

Une étude antérieure de l'Organisation internationale du Travail, à Genève, effectuée d'un point de vue différent et publiée sous le titre *Le coût de la sécurité sociale, 1949-1954* en arrive aux pourcentages comparatifs suivants du produit national brut: Allemagne occidentale, 19,2 p. 100; France, 18,5 p. 100; Italie, 14,7 p. 100; Suède, 11,5 p. 100; Royaume-Uni, 10,7 p. 100; Pays-Bas, 9,6 p. 100; Canada, 9,1 p. 100. En s'appuyant sur ces chiffres, personne ne peut dire, je crois, que le Canada a été trop généreux envers ses ressortissants, en matière de bien-être social.

L'an dernier, j'étais fier d'être membre du Parlement qui a adopté le régime de pensions du Canada. Mon parti a appuyé cette mesure de tout cœur parce que nous comprenons la grande valeur d'un programme de ce genre. Nous avons toujours appuyé le programme de sécurité de la vieillesse, quand nous n'en étions pas les parrains, et nous sommes actuellement en train de constituer un bon régime complet de sécurité sociale, à moins que le gouvernement ne fasse pas machine arrière, comme il le fait avec cette mesure législative et en refusant d'augmenter la pension de vieillesse.

Lorsque le programme de sécurité de la vieillesse aura atteint un certain palier, le gouvernement devra étudier sérieusement la nécessité d'un programme de revenu garanti, comme le propose le comité sénatorial sur la gérontologie. Si le gouvernement prend les mesures appropriées visant le programme de

sécurité de la vieillesse—autrement dit, s'il augmente la pension à \$100 par mois dès l'âge de 65 ans—s'il utilise comme il se doit le régime d'assistance publique du Canada, c'est-à-dire comme supplément dans les cas qui ne font pas partie des grandes catégories générales, et si, ensuite, il donne suite au rapport du comité sénatorial, le ministre et le gouvernement auront raison d'être fiers, au lieu d'être la cible de critiques comme ils le sont depuis quelques jours en ce qui a trait à ce problème.

Le ministre a pu constater la profondeur des convictions des députés de ce côté-ci de la Chambre, et je suis sûr qu'on l'a mis au courant des convictions profondes des membres de son propre parti sur la nécessité d'augmenter les pensions de vieillesse. Il ne saurait feindre plus longtemps d'ignorer ces sentiments manifestes. Franchement, je ne comprends pas ce qu'il attend, car il se rend sûrement compte qu'il doit agir concernant la pension de vieillesse et qu'il doit l'augmenter.

Si le ministre n'augmente pas la pension de vieillesse, les provinces le feront. Le ministre est-il prêt à renoncer à sa responsabilité, à se croiser les bras et à dire que le gouvernement fédéral est timide, que si les provinces veulent prendre cette initiative, cela les regarde et qu'il les aidera? Le ministre croit-il sincèrement que le régime d'assistance publique du Canada aidera les nombreux vieillards qui sont dans le besoin, compte tenu de la modeste somme qu'il verse, aux termes de ce régime, pour une nation de 20 millions d'habitants, du petit montant qui est censé apporter tant de bienfaits.

L'assistance aux vieillards n'est qu'un aspect de ce régime. Ce dernier a beaucoup d'autres objectifs. Le ministre peut-il répartir 80 millions de dollars entre tant d'objectifs? Il sait qu'il ne le peut pas et que nos vieillards ne peuvent pas vivre de \$75 par mois. J'espère que le ministre, dans sa réponse, dira qu'il a écouté des députés de tous les partis politiques, y compris le sien, qui l'ont exhorté à venir en aide à nos vieillards.

Tous les arguments possibles lui ont été présentés. On a fait appel à sa générosité. On a menacé de renverser le gouvernement. On a menacé de siéger ici tout l'été, au besoin, mais jusqu'à présent le ministre a conservé toute sa sérénité en face de ces arguments. Si ces procédés ne l'émeuvent pas et s'il estime qu'il faudrait une meilleure raison pour l'émeouvoir, alors qu'il examine son propre cœur, qu'il analyse la situation de nos vieillards et qu'il dise à la Chambre que le gouvernement est disposé à prendre une mesure utile avant les vacances d'été.